

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Dyson Spectrometer Imaging prototyp	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F052-110287/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 9F052-11-0287	Date 2012-03-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTB-575-11964	
File No. - N° de dossier MTB-1-34129 (575)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-03-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Paquin, Esther	Buyer Id - Id de l'acheteur mtb575
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3889 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La demande de propositions (DP) 9F052-110287/C est modifiée de la façon suivante:

RETIRER:

Date de fermeture: 9 Mars 2012, 14h00 heure normale de l'est

INSÉRER:

Date de fermeture: 27 mars 2012, 14h00 heure avancée de l'est

Réponse à la demande de clarification:

Question 1:

Dans la partie 4, second paragraphe de la section 1.1.1, la DP indique que : « Les soumissionnaires doivent comprendre que leurs soumission ne sera pas automatiquement éliminée si elle ne rencontre pas une ou plusieurs exigences techniques obligatoires lors de l'évaluation. Cependant, ces exigences techniques, décrites à l'Annexe A, doivent être rencontrées à la livraison du prototype. Le degré de conformité de la soumission avec ces exigences techniques sera utilisé pour évaluer le Critères coté #1: Pertinence de la technologie. »

Il semble y avoir une contradiction entre le besoin de satisfaire tous les requis obligatoire pour le matériel livré mais pas pour l'évaluation de proposition. Pouvez-vous apporter des clarifications?

Réponse 1:

Il est attendu que tous les soumissionnaires proposeront des concepts qui satisferont tous les requis obligatoires, et incluront dans leur propositions des justifications convaincantes qui supportent ces affirmations. Par contre, les évaluateurs, en se basant sur les propositions, pourrons ou non être d'accord avec ces justifications, et, donc, pourraient évaluer que ces concepts satisfont ou non ces requis. En conséquence, la proposition avec le concept perçu comme satisfaisant le plus les requis obtiendra l'évaluation la plus élevée du critère # 1, Pertinence de la Technology.

Question 2:

Pouvez-vous confirmer si le montant maximum de financement de la sollicitation doit être alloué pour un prototype qui satisfait tous les requis obligatoires définis dans l'énoncé de travail (annexe A)?

Réponse 2:

Oui, le prototype livré devra satisfaire tous les requis obligatoires.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.